

Cahier de doléances du Tiers État de Questinghen (Pas-de-Calais)

Cahier de remontrances, plaintes et doléances, que font et représente les habitans du village de Questinghen-en-Boulonnois, pour satisfaire au règlement fait par le Roy pour les exécutions des lettres de convocations des États-Généraux.

1. Pénétré de la plus vive reconnaissance de la bonté du Roy qui veut faire cesser les abus qui existe parmi nous, nous ne craignons point d'ouvrir nos cœurs à sa bontée, puisqu'il ne craint point, étant notre Roy, de sa baisser jusqu'au point de nous servir de père, et ce n'est qu'avec peines que nous exposons jusqu'au pied de Sa Majesté la nécessité d'une répartition égale des deniers royaux, tant sur la Noblesse qu'envers Messieurs du Clergées, pour ce qu'ils occupe et jouissent, et principalement sur les dismes qu'ils persoivent, soit pour soulager les habitans ou pour augmenter les revenus du trésors royalle.

2. Une autre aubjets nommoit intéressant pour la province et celui du droit de wiconté que l'on perçoit dans ce pays, étant destructifs au commerce et à la griculture ; ce droit ne porte qu'un pour cent, et souvent on le perçoit jusqu'à quatre et cinq pour cent par les taxe arbitraire qu'il ce font sur différens aubjets sugets à ce droits.

3. Les députés de cette paroisse insisteronts pour avoir la connoissance du droit de jerbées qu'il ce perçoit en ce village, savoir s'il et due ou nom.

4. Les soussignés habitans représentes aussy la nécessité de l'abolition entière de corvée en cette province, comme n'étant qu'arbitraire évéexatoire.

5. Nous représentons aussi les abus et les damages que nous a causée depuis plusieurs années les commissaire inspecteur du haras du Boulonnois, léquels, pour nous obliger à des chevaux éloigné, nous a procuré des damages considérables par la diminutions des poulains, principale ressource du laboureur de ce pays, et d'ont le nombre en cette paroisse même n'a été que de deux et trois poulains, au lieu de trente à quarante que l'ont été accoutumée d'avoir dans cette paroisse, sujet pourquoy nous demandons et représentons la nécessité d'une pleine liberté comme nous jouissons¹ icy-devant.

6. Nous représentons également l'abus des charges de huissiers priseurs-vendeurs, comme contraire aux intérêt du pays, et même par l'abus qu'il s'en fait, ruineux et destructifs pour les jens de campagne qui ne peuvent faire aucune vente chez eux sans leur ministère, et conte² les droits exorbitans qu'il tirent sur lesdite ventes : l'on et tenue et privé dans recevoir le produit souvent même pendant plusieurs années ; pourquoy nous demandons la bolition et suppression entière de ces charges.

7. Nous représentons aussy et demandons le rétablissement bureaux de tabacs aux prix qu'il étoit ci-devant, conformément privilège de cete province, l'exédent du prix dé tabacs n'ayant suivant notre connoissance demandé par lé fermiers-généraux que pendant les dernières austilitées ; et comme nous jouissons actuelement du bonheurs de la paix, nous désirions également jouir de nos droits comme ci-devant.

8. Représentons ausy la nécessité dans pêcher les fermier et habitans de la campagnes d'occuper plusieurs maisons ni fermes, attendue l'augmentation de la population dans cette province, ces qui fait que plusieurs habitans sont privé de trouver ni place ni logement.

9. Représentons aussy les abus qui se trouve dans l'administration de la justice pour les plaidoyer, dont les procureurs et avocats font une abitudes inexcusable, attendu que pour les moindre causes ils tiennes les affaires pendans plus d'années qu'il ne faudroit de jours pour procurer aux parties litentieuse le jugement qu'il sollicite continuelement à grand frais.

Fait et passé en double, en l'assemblées tenue pour la députation, en présence du syndic, en l'école de Questinghen, secourt de la paroisse de Bainctun, ce huit mars mil sept cent quatre-vingt-neuf.

1 jouissions
2 contre

